

Cycle master, mode d'emploi

ou comment naviguer dans le cycle d'études master.

Pour commencer, **quelques textes importants**, de référence, à parcourir au moins avant toute chose en cas de question :

- l'ordonnance sur la formation bachelor et master
- l'ordonnance sur le contrôle des études
- le plan d'études 2020-2021
- le règlement d'application de contrôle des études de la section d'architecture (sessions d'hiver et d'été 2021)
- le livret des cours (nouvelle version 2020-2021 disponible sur le site internet de section).

Vous trouverez les ordonnances, plan d'études et règlement d'application sur le site internet EPFL, aux pages Service académique et polylex (https://sac.epfl.ch/fr/dispense-amenagement/plans_etudes/ et <http://polylex.epfl.ch>).

Le master en architecture est un master à 120 crédits :

- 90 crédits pour le cycle master ;
- 30 crédits pour le projet de master.

En principe le master dure donc 4 semestres au total.

Le cycle master correspond à trois semestres de cours, et sa structure est la suivante:

- un **groupe « Visions et stratégies » de branches obligatoires à choix** de 9 crédits dans lequel l'étudiant-e choisit obligatoirement 3 des cours proposés ;
- un **groupe « Tronc commun » de branches obligatoires** de 30 crédits
- un **groupe de projets obligatoires** de 26 crédits (correspondant à 2 semestres de projet) ;
- un **groupe de branches à option** de 25 crédits.

Une fois obtenus les 90 crédits du cycle master, l'étudiant-e accède au projet de master pendant le semestre de printemps (4^e semestre d'études master).

Le groupe « Visions et stratégies » de branches obligatoires à choix est constitué dans sa version 2020-2021 de 9 cours parmi lesquels l'étudiant-e choisit obligatoirement 3 cours. S'il ·si elle veut suivre plus de 3 cours proposés dans ce groupe, les cours surnuméraires seront placés dans le groupe des options.

Le groupe « Tronc commun » de branches obligatoires est constitué dans sa version 2020-2021 de 4 branches, dont le cours « De la structure à l'ornement » à suivre en automne, le cours SHS sur deux semestres, le Superstudio et l'Enoncé théorique de master, ces deux dernières branches étant réservées au 3^e semestre d'études master, précédant directement le projet de master.

Le cours SHS est scindé en deux cours semestriels : un cours SHS Introduction à suivre au semestre d'automne, et un cours SHS Projet lié au cours introductif, au printemps.

Les deux cours de Gestion du projet d'architecture et Droit de l'architecte, obligatoires pour la validation de la formation EPFL, ne figurent plus au master depuis septembre 2013, mais en 2^{ème} année bachelor pour le Droit en automne, et en 3^{ème} année bachelor pour la Gestion du projet au printemps.

Les étudiant·e·s ayant rejoint l'EPFL pour le master uniquement devront suivre ces deux cours, sauf s'ils·si elles ont suivi des cours équivalents durant leur bachelor dans leur université d'origine, et qu'ils·elles peuvent l'attester.

La 2^{ème} partie du cours de Droit existe toujours, c'est un cours d'approfondissement à option proposé au printemps durant le master.

Le groupe des projets obligatoires comprend l'ensemble des enseignements de projet d'architecture. L'étudiant-e doit valider deux ateliers de projet pendant le cycle master.

Le groupe des branches à option rassemble toutes les autres branches.

Y figurent notamment les unités d'enseignement. L'étudiant-e est obligé·e de fréquenter une unité d'enseignement pendant le cycle master, il·elle peut en fréquenter un maximum de deux durant son cursus master.

Chaque étudiant-e effectue ensuite son choix parmi les branches à option disponibles.

ATTENTION, tous les cours sont réunis dans des groupes, chaque cours doit être validé individuellement, sans compensation possible entre les notes des différents cours.

Un **groupe** est réussi lorsqu'un nombre au moins égal au nombre de crédits inscrits pour le groupe est réussi, **branche par branche** : dans ce cas, **aucune compensation n'est possible entre deux branches**.

Dans un groupe on peut présenter un nombre de crédits supérieur au nombre de crédits requis afin d'assurer la réussite du groupe.

Comme vous le verrez assez rapidement, les contraintes horaires sont importantes, parfois déterminantes pour le choix des options puisque la superposition de certains cours ne permet pas leur fréquentation simultanée pendant le même semestre. Cela est dû à l'offre accrue de cours, et au croisement de ces branches dans les trois plans d'études des sections ENAC.

Vérifiez bien les points suivants :

- les **prérequis** entre une branche et l'autre, indiqués sur la grille du plan d'études ou la fiche du livret des cours de l'enseignement considéré ;
- le **type de contrôle**. Les branches notées **sem A** ou **P** dans le plan d'études sont des branches à **contrôle continu**, évaluées pendant le semestre et ne faisant donc pas l'objet d'un examen pendant la session d'examens qui suivra la fin du semestre.
Pour les branches faisant l'objet d'un examen, le type d'examen est indiqué (oral, écrit, mémoire....) ainsi que la session.
- **les branches semestrielles dispensées en automne sont examinées uniquement en hiver, les branches semestrielles dispensées au printemps sont examinées uniquement en été.**

Orientations

Au master, la cohérence du cursus de chaque étudiant-e est renforcée par le système des orientations.

Fondées sur le regroupement de cours, d'unités d'enseignement et d'un ou plusieurs ateliers de projet d'architecture, les orientations proposées sont :

- B Logement collectif / Housing
- D Sauvegarde et patrimoine / Heritage
- M Projet urbain et territoires /Urbanization and territories
- N Ressources / Resources
- O Types
- P Art et architecture / Art and architecture

Le choix de l'atelier du semestre d'automne en début de master est donc déterminant pour le choix de l'orientation, ou réciproquement.

Voir description détaillée des orientations et des cours, ateliers de projet et unités d'enseignement qui y sont liés à la page <https://www.epfl.ch/schools/enac/education/fr/architecture/master-ar/orientations-fr/> .

Vous pouvez choisir pendant votre cycle master de vous inscrire à un **mineur**. Pour les architectes, deux mineurs sont conseillés par la section :

- un mineur transdisciplinaire en Développement Territorial et Urbanisme (DTU)
- un mineur transdisciplinaire en Design intégré, Architecture et Durabilité (IDEAS).

Le mineur correspond à 30 crédits, les branches s'inscrivent dans le groupe des branches à option, les modalités détaillées sont décrites par le règlement d'application du plan d'études (chapitre 3, article 12).

Les descriptifs des mineurs sont accessibles depuis la page internet

<https://www.epfl.ch/schools/enac/education/fr/architecture/master-ar/mineurs/> .

Je vous rappelle aussi que vous devez **vous inscrire par ISAcademia à chacun des cours** que vous suivez, en automne comme au printemps, **ainsi qu'à l'examen correspondant** si vous décidez de vous y présenter.

Contrôlez les délais d'inscription aux cours, aux examens, de retrait des examens et autres échéances administratives sur le site internet du Service académique.

Pour les **ateliers de projet et les unités d'enseignement master 2020-2021**, la **procédure d'inscription** sera ouverte **pendant l'été du 31 août au 7 septembre 2020, et pour le semestre de printemps du 11 au 18 janvier 2021**.

Il est donc inutile de vous précipiter pour vous inscrire aux ateliers de projet et aux unités d'enseignement sur ISAcademia plus tôt, vos inscriptions prématurées ne seront pas prises en compte.

Vous trouverez tous les renseignements concernant l'ensemble des enseignements en page d'accueil du site internet de la section d'architecture (<https://www.epfl.ch/schools/enac/fr/education-fr/architecture/>).

Une séance d'information et de présentation des ateliers de projet, unités d'enseignement, orientations, mineurs, et Superstudio aura lieu

lundi 31 août 2020, toute la journée.

L'horaire détaillé sera disponible à la page internet

<https://www.epfl.ch/schools/enac/fr/education-fr/architecture/>.